



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Sur le document de consultation

Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement

6 octobre 2015

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-0311
Sans frais : 1 877-897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89639-287-2

Table des matières

1. Introduction	3
2. Un bilan à nuancer	4
2.1 Le non-respect des objectifs du Protocole de Kyoto	4
2.2 La cible de 2020 ne sera pas atteinte	5
3. De nouvelles cibles pour 2030 et 2050	6
3.1 Une cible adéquate pour 2030	6
3.2 Une cible ambitieuse pour 2050	7
3.3 L'instauration de cibles particulières	8
4. Les moyens pour atteindre la cible	9
4.1 Il faut un plan à long terme	9
4.2 Un recours trop important au marché du carbone.....	11
4.3 L'écofiscalité et la justice sociale	12
4.4 Atteindre la cible en exploitant les hydrocarbures.....	13
5. L'austérité et le climat ne font pas bon ménage	14
5.1 Le remboursement de la dette nuit à l'environnement.....	14
5.2 L'État doit accroître son rôle.....	15
5.3 L'abolition de l'Agence de l'efficacité énergétique	16
6. Pour une transition équitable	17
6.1 L'emploi et le travail : les grands oubliés	17
6.2 La transition équitable : une nécessité	18
6.3 L'importance de la concertation	20
7. Quelques pistes de solution.....	21
7.1 Repenser le développement économique	22
7.2 Réduire les émissions du secteur des transports.....	23
7.3 La relance du secteur forestier	24
Liste des recommandations.....	26

1. Introduction

Centrale syndicale la plus importante au Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 600 000 personnes dans l'ensemble des secteurs d'activité économique et des régions québécoises. Nous tenons à remercier la Commission des transports et de l'environnement de bien vouloir entendre notre point de vue sur la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2030.

La question du réchauffement climatique et celle du travail sont indissociables. La grande majorité des émissions de gaz à effet de serre provient du processus de production de biens¹, c'est-à-dire du travail accompli par des centaines de milliers d'hommes et de femmes. La réduction des émissions de GES passe donc nécessairement par une restructuration de l'économie et d'importantes transformations dans le monde du travail.

Pour la FTQ, la protection de l'environnement n'est pas incompatible avec le maintien, la sauvegarde et la création d'emplois. Comme le souligne la Confédération syndicale internationale (CSI), il n'y a pas d'emploi sur une planète morte. C'est pourquoi la FTQ s'est positionnée, et ce depuis longtemps, en faveur du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques.

Dans son document de consultation, le gouvernement propose d'établir une cible de réduction d'émissions de GES à 37,5 % en 2030, sous le niveau de 1990. Pour la FTQ, il s'agit d'une cible qui semble adéquate. Aussi, les engagements à long terme du Québec correspondent à ce que la communauté scientifique exige afin de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés Celsius, soit une réduction de 80 à 95 % en 2050 sous le niveau de 1990.

Cependant, la FTQ est préoccupée par les moyens qui seront mis en œuvre pour respecter ces engagements. Déjà, il est peu probable que la cible pour 2020 soit atteinte, ce qui constitue une grande source d'inquiétude. De plus, le gouvernement s'enferme dans une logique d'austérité alors que d'importants investissements seront nécessaires pour effectuer la transition vers une économie plus verte. Les compressions majeures, l'atteinte prématurée de l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette entrent en opposition avec la protection de l'environnement.

¹ Selon une estimation de l'Organisation internationale du Travail, 80 % des émissions de CO₂ pour l'Union européenne sont dues au processus de production des entreprises. Organisation internationale du Travail, *Towards a Greener Economy: the Social Dimensions*, Genève, 2011, p.10

Dans l'ensemble des discussions sur les changements climatiques, le gouvernement consacre bien peu d'espace aux enjeux de l'emploi et du travail. D'un côté, la transition vers une économie propre permettra de créer des milliers d'emplois, mais de l'autre, les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone risquent de perdre leur emploi et des communautés entières seront touchées. Dans l'établissement de la prochaine cible de réduction des émissions de GES, nous demandons au gouvernement de s'assurer que la transition soit équitable et de mettre en place les politiques publiques nécessaires.

2. Un bilan à nuancer

Sur la scène internationale, le Québec est perçu comme un chef de file dans la lutte aux changements climatiques. La FTQ tient à nuancer ce portrait. Le bilan de réduction des émissions de GES n'est pas aussi exemplaire que le prétend le gouvernement. Il reste encore beaucoup de travail à faire avant d'affirmer que le Québec est en voie d'effectuer une transition vers une économie plus sobre en carbone.

2.1 Le non-respect des objectifs du Protocole de Kyoto

En 2006, l'Assemblée nationale a indiqué souscrire aux objectifs et aux principes du Protocole de Kyoto. Toutefois, les engagements du Québec sont fort différents de ceux prévus dans le Protocole. Comme l'indique le commissaire au développement durable : « Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de diminuer ses émissions de GES de 6 % spécifiquement pour 2012 par rapport à 1990. Il m'apparaît important de préciser que cet objectif n'est pas équivalent à celui du Protocole de Kyoto, qui vise une réduction moyenne calculée sur une période de cinq ans, c'est-à-dire de 2008 à 2012² » (notre soulignement). Lorsque l'on examine les plus récentes données soumises par le gouvernement fédéral pour la prochaine Conférence des Nations unies sur le climat, on constate que le Québec n'a pas respecté les objectifs du Protocole de Kyoto.

² VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, « Observations du commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012, Rapport du commissaire au développement durable*, chapitre 1, Québec, 2012, p.9.

Bilan québécois pour les émissions de GES (données fédérales)³

Année	1990	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité d'émissions (mégatonnes d'équivalent en CO₂)	89,8	N/D	87,6	82,7	84,2	81,6	82,6
Variation selon 1990	0 %	N/D	-2,4 %	-7,9 %	-6,2 %	-9 %	-8 %

Même si le Québec a réduit considérablement ses émissions de GES, cette baisse semble être conjoncturelle (la crise économique de 2008) plutôt qu'une conséquence directe des efforts gouvernementaux. Rien n'indique que le dernier plan d'action du gouvernement (2006-2012) est réellement efficace. Le commissaire au développement durable estime « [qu']aucun lien direct ne peut actuellement être fait entre le résultat global obtenu par l'inventaire des émissions de GES et la mise en œuvre du plan d'action⁴ » (notre soulignement).

2.2 La cible de 2020 ne sera pas atteinte

En 2009, le gouvernement québécois s'est fixé un nouvel objectif : réduire ses émissions de 20 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990. Il s'agit de la même cible adoptée par l'Union européenne. Bien que cela corresponde aux revendications de la FTQ⁵, nous doutons que le gouvernement soit en mesure de respecter ses engagements. À moins d'instaurer des moyens draconiens, la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec estimait que, au mieux, on pouvait espérer une réduction de 15 % en 2025 par rapport au niveau de 1990⁶. Les plus récentes données fédérales indiquent que les émissions de GES ont augmenté entre 2012 et 2013, passant de 81,6 à 82,6 Mt. Selon les trois projections de croissance des émissions de GES (faible, référence, forte) du document de consultation, les émissions pourraient se chiffrer entre 72,7 Mt et 81 Mt en 2020 (fourchette d'incertitude). Pour atteindre la cible de réduction de 20 %, les émissions de GES devraient plutôt se

³ ENVIRONNEMENT CANADA, *Rapport d'inventaire national 1990-2013 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, Ottawa, 2015, p.52.

⁴ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, « Observations du commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012, Rapport du commissaire au développement durable*, chapitre 1, Québec, 2012, p.11.

⁵ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec soumis à la Commission du transport et de l'environnement portant sur le document : Le Québec et les changements climatiques, quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*, novembre 2009, p.9.

⁶ LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, 2014, p.14.

situer à environ 68 Mt en 2020. Contrairement à ce qui est écrit dans le document de consultation, le Québec n'est pas sur la bonne voie pour respecter ses engagements.

3. De nouvelles cibles pour 2030 et 2050

3.1 Une cible adéquate pour 2030

Pour 2030, le Comité-conseil sur les changements climatiques recommande l'établissement d'une cible de réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990. Il s'agit d'une cible intermédiaire qui semble adéquate, surtout lorsque comparée à celle du Canada (14 % sous 1990). Elle est assez similaire à celle de l'Union européenne (40 % sous 1990), mais moins ambitieuse que celles d'autres États, notamment la Suisse (50 % sous 1990).

Tableau 1 : Exemples d'États ayant défini leur cible de réduction d'émissions de GES à l'horizon 2030

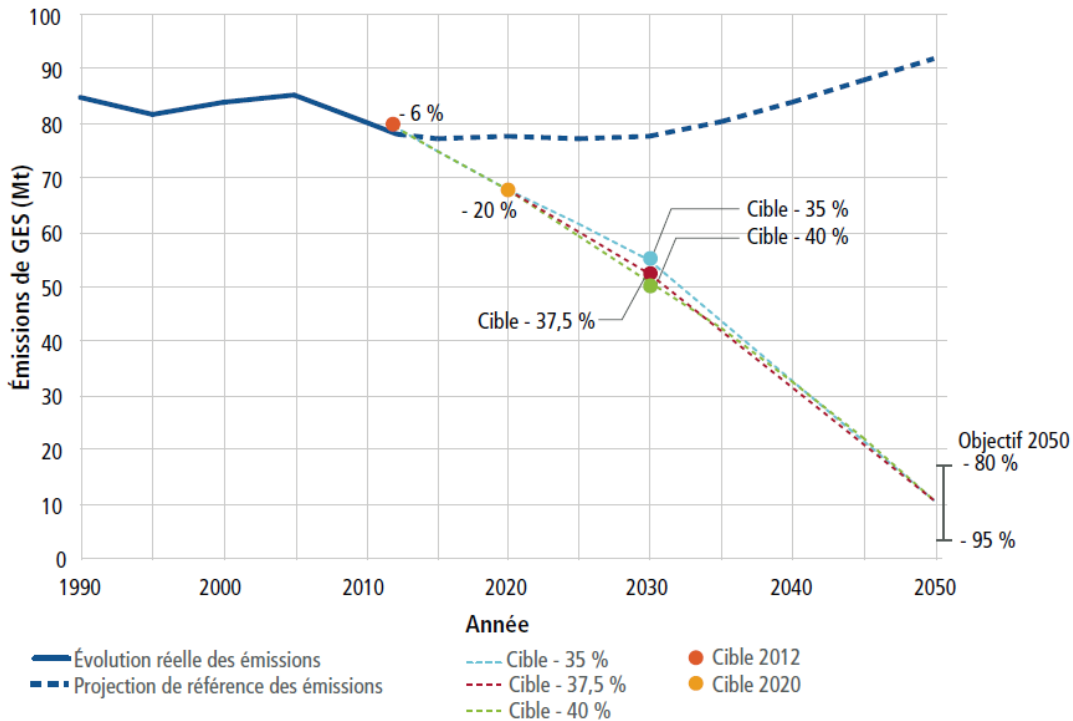
Inférieure à 30 % p/r à 1990	De 30 à 40 % p/r à 1990	Supérieure à 40 % p/r à 1990
Nouvelle-Zélande : 30 % sous 2005 (11 % sous 1990)	Ontario : 37 % sous 1990	Vermont : 50 % sous 1990 (en 2028)
Canada : 30 % sous 2005 (14 % sous 1990)	Californie : 40 % sous 1990	Suisse : 50 % sous 1990
États-Unis : de 26 à 28 % sous 2005 (de 14 à 16 % sous 1990) (en 2025)	Union européenne : 40 % sous 1990	Allemagne : 55 % sous 1990
Japon : 26 % sous 2013 (18 % sous 1990)	France : 40 % sous 1990	
Australie : de 26 à 28 % sous 2005 (de 7 à 9 % sous 1990)	Royaume-Uni : 40 % sous 1990	
	Finlande : 40 % sous 1990	
	Suède : 40 % sous 1990	
	Pays-Bas : 40 % sous 1990	
	Norvège : 40 % sous 1990	
	Illinois : 45 % sous 2005 (31 % sous 1990)	

Source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.13.

Pour atteindre une cible de réduction de 37,5 %, les émissions de GES devront passer de 84,7 Mt en 1990 à 52,9 Mt en 2030 (données provinciales). Pour déterminer l'effort de réduction d'émissions de GES à réaliser, le MDDELCC définit d'abord une projection de référence qui tient compte des mesures annoncées dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) ainsi que de plusieurs hypothèses (croissance économique, croissance de la population, prix du baril de pétrole, etc.). Sans mesures additionnelles, l'on estime, toujours selon la projection de référence, que les émissions de GES atteindront 77,7 Mt en 2030. C'est en calculant la différence entre les émissions de

GES de la projection de référence (77,7 Mt) et celles de la cible à atteindre (52,9 Mt) que l'on définit l'effort de réduction à réaliser, soit 24,8 Mt.

Figure 5 : Évolution des émissions de GES au Québec et cibles de réduction



Source : MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.31.

Puisque l'on se projette dans le futur, l'incertitude quant au niveau d'émissions en 2030 demeure importante. Même si la projection de référence est considérée comme étant la plus réaliste, il se pourrait que les émissions soient plus ou moins élevées. L'écart entre la projection de forte croissance et de faible croissance des émissions de GES en 2030 s'élève à 13,4 MT⁷. Il est donc fondamental que l'on réévalue périodiquement l'effort de réduction afin d'être en mesure de respecter la cible de 37,5 % en 2030.

3.2 Une cible ambitieuse pour 2050

Pour 2050, le gouvernement a adhéré au Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial (Under 2 MOU) qui prévoit une réduction des GES de 80 à 95 % sous le niveau de

⁷ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.22.

1990 ou un plafond de l'émission par habitant fixé à deux tonnes de CO₂ (annuel). À titre indicatif, le Québec avait un taux d'émission de 9,6 tonnes de CO₂ par habitant en 2012⁸. Cette cible est ambitieuse, mais elle correspond aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin de limiter la hausse de la température en deçà de deux degrés Celsius. La FTQ est également d'avis qu'il s'agit de la voie à suivre.

Revendication n° 1 : La FTQ considère que la cible de réduction des émissions de GES à 37,5 % pour 2030 par rapport au niveau de 1990 est adéquate. L'effort de réduction devrait être réévalué périodiquement. Il est toutefois fondamental que le gouvernement se dote d'une véritable stratégie pour atteindre les cibles de 2030 et de 2050.

3.3 L'instauration de cibles particulières

Dans son document de consultation, le gouvernement demande si le Québec devrait se « doter de cibles ou d'objectifs particuliers en complément d'une cible globale de réduction d'émissions de GES⁹ ». On cite l'exemple de l'Union européenne qui, en plus d'une cible de réduction des émissions de GES de 40 % sous le niveau de 1990, poursuit deux autres objectifs : hausser à 27 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale et améliorer l'efficacité énergétique de 27 %¹⁰.

La FTQ croit qu'il est souhaitable de se doter de cibles particulières. La raison est fort simple : la lutte aux changements climatiques s'inscrit dans une perspective à long terme. Sans l'établissement de cibles particulières, il est difficile de déterminer les moyens à mettre de l'avant, d'adopter des budgets adéquats et, surtout, d'évaluer si l'on va dans la bonne direction. Il est tout à fait pertinent de se fixer des objectifs sur l'efficacité énergétique, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale ou la consommation de pétrole. En ce qui a trait à l'efficacité énergétique, la FTQ croit qu'il faut adopter une approche sectorielle en établissant des cibles différenciées, ce qui permettrait de tenir compte des spécificités de chacun des secteurs. En procédant

⁸ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.14.

⁹ *Ibid.*, p.38.

¹⁰ COMMISSION EUROPÉENNE, *Action pour le climat*, 2015, [En ligne] [http://ec.europa.eu/clima/citizens/eu/index_fr.htm] (Consulté le 29 septembre 2015).

uniquement avec une cible globale et des orientations générales, on court le risque de ne pas en faire suffisamment pour lutter contre le réchauffement climatique. La FTQ estime que le gouvernement devrait consulter l'ensemble des parties prenantes dans l'instauration de cibles particulières.

Revendication n° 2 : La FTQ demande au gouvernement d'établir des cibles particulières en concertation avec la société civile. En matière d'efficacité énergétique, il importe d'adopter une approche sectorielle en établissant des cibles différenciées.

4. Les moyens pour atteindre la cible

Bien qu'une cible à 37,5 % semble adéquate, nous demeurons inquiets quant aux moyens qui seront mis en œuvre. Comparativement à d'autres États, le Québec ne peut pas facilement réduire ses émissions de GES en ayant moins recours à des hydrocarbures pour la production d'électricité. Comme le document de consultation l'indique, « le Québec [...] doit donc concentrer ses efforts dans d'autres secteurs d'activité où les réductions d'émissions sont plus difficiles à atteindre, parce qu'elles nécessitent des investissements importants ou encore des changements dans les façons de faire¹¹ ». Pour ces raisons, nous croyons qu'il est nécessaire de fournir des précisions quant aux moyens qui seront privilégiés pour atteindre la cible.

4.1 Il faut un plan à long terme

Le document de consultation fait état d'un effort de réduction de 24,8 mégatonnes (Mt) d'ici 2030. Le gouvernement estime qu'il diminuera de 15 Mt les émissions de GES en sol québécois de la manière suivante :

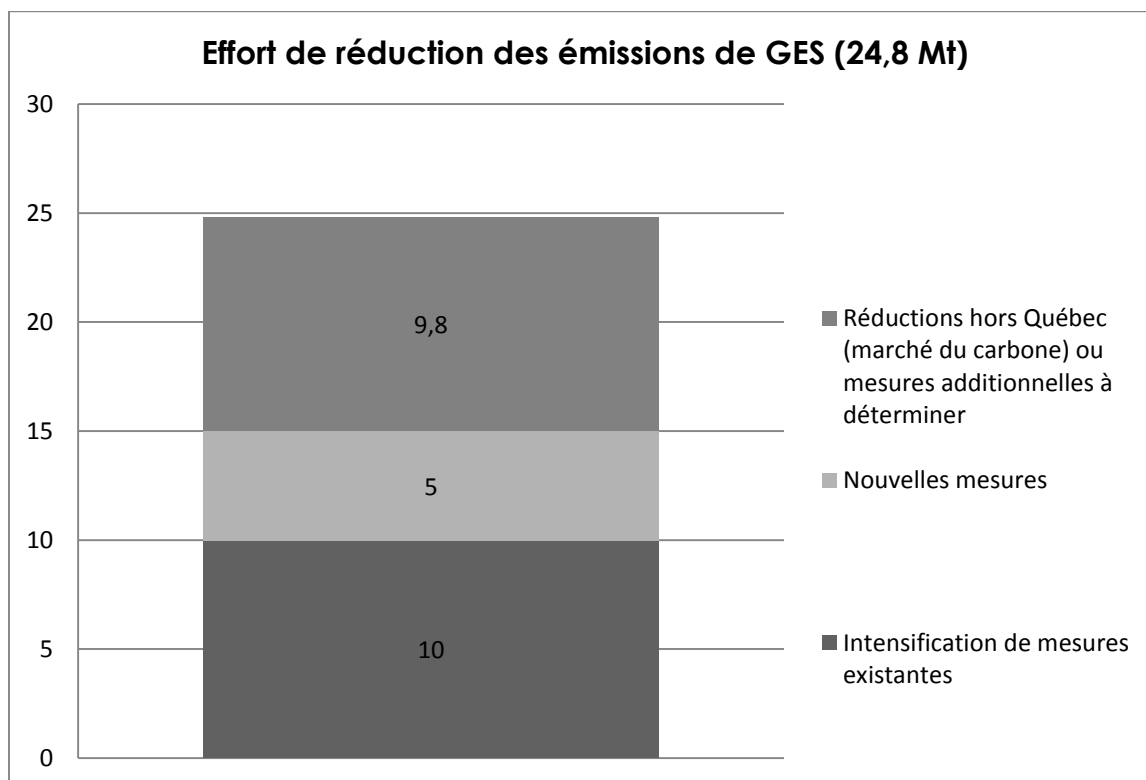
- 10 Mt seront éliminés « à l'aide d'une intensification des mesures de réduction d'émissions de GES actuellement en place, comme les réglementations en matière d'efficacité énergétique et les programmes d'aide financière¹² »;

¹¹ *Ibid.*, p.16.

¹² *Ibid.*, p.28.

- 5 Mt seront éliminés grâce à de nouvelles mesures à déterminer. On propose notamment « un bonus-malus sur les véhicules légers, une hausse de la tarification du stationnement, l'implantation de péages routiers ou encore une modulation de la tarification énergétique¹³ ».

Étant donné que l'on vise uniquement une réduction de 15 Mt au Québec, on prévoit deux options pour les 9,8 Mt restantes : acheter des réductions d'émissions de GES hors Québec dans le cadre du marché du carbone ou mettre sur pied des mesures additionnelles qui restent à être déterminées. En examinant de plus près ce qui est proposé, force est de constater que l'on ignore ce qui sera fait pour près des deux tiers de l'effort à réaliser, soit 14,8 Mt par rapport à un total de 24,8 Mt. Cette situation est pour le moins inquiétante. Cependant, nous comprenons l'importance de présenter des cibles ambitieuses lors de la Conférence de Paris en décembre 2015 dans l'optique d'obtenir un accord sur le climat. Pour cette raison, il peut être justifiable, pour le moment, de fournir un plan inachevé de lutte contre les changements climatiques.



¹³ Ibid., p.28.

Or, il faudra se pencher sur les moyens à privilégier pour réduire les émissions de GES après cette conférence. Pour la FTQ, le gouvernement doit d'abord et avant tout élaborer un plan cohérent et structuré qui s'inscrit dans une perspective à long terme. Le Québec ne peut pas faire l'économie d'un tel exercice puisque les décisions prises aujourd'hui auront des répercussions pour les décennies à venir. Il faudra ainsi faire l'arrimage entre les différentes politiques gouvernementales comme la politique énergétique, la politique industrielle, l'aménagement du territoire, les politiques fiscales, le transport collectif, la construction d'infrastructures, la formation de la main-d'œuvre, etc.

Nous croyons que la consultation pour déterminer la cible de réduction ne constitue que le premier jalon d'un grand exercice de concertation visant à rassembler l'ensemble des acteurs de la société civile pour effectuer la transition vers une économie verte.

Considérant l'importance des enjeux, nous tenons à ce que le gouvernement convoque la société civile le plus rapidement possible pour déterminer les moyens à mettre de l'avant. Nous tenons à le répéter : la réflexion pour atteindre la cible en 2030 doit s'amorcer dès maintenant et non après l'expiration du PACC 2013-2020. En prolongeant l'incertitude, le gouvernement agirait de manière irresponsable.

4.2 Un recours trop important au marché du carbone

Le gouvernement prévoit acheter des réductions d'émissions de GES dans le cadre du marché du carbone pour un total de 9,8 mégatonnes (Mt). Il est également envisagé d'instaurer des mesures additionnelles comme alternative. Si le gouvernement choisit de réduire les émissions de GES grâce au marché du carbone, ces achats hors Québec correspondront à près de 40 % de l'effort devant être consenti et coûteront 327 M\$ selon les estimations du document de consultation. La FTQ ne se positionne pas contre le marché du carbone, mais le fait d'y avoir autant recours soulève plusieurs inquiétudes.

D'abord, nous craignons que cela mette en péril l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % puisqu'il pourrait être plus tentant d'acheter des crédits plutôt que de procéder à des investissements au Québec. Pourtant, ces derniers sont essentiels pour effectuer la transition vers une économie sobre en carbone et créer des emplois de qualité. Le document de consultation fait également état du fait que « plus la cible de réduction choisie sera ambitieuse, moins élevés seront les revenus générés par le marché du carbone¹⁴ ». Ce n'est pas en se fiant uniquement à des mécanismes de marché qu'il est

¹⁴ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.17.

possible d'offrir une issue durable au problème du réchauffement climatique. L'État doit jouer un rôle prépondérant.

Ensuite, nous appréhendons les effets néfastes du marché du carbone sur l'économie du Québec. Certains redoutent la fuite de capitaux vers la Californie étant donné que les réductions d'émission les plus faciles ont déjà été réalisées au Québec, contrairement à la Californie¹⁵. Nous croyons que le gouvernement pourrait mieux utiliser ces sommes pour réduire la consommation d'hydrocarbures qui, d'ailleurs, ont un impact important sur la balance commerciale du Québec.

Ce sont pour ces raisons que la FTQ estime qu'il faut agir de prudence avant d'aller de l'avant avec une stratégie où les achats de réduction d'émissions occupent une place prépondérante. Nous demandons au gouvernement de réévaluer périodiquement la pertinence du marché du carbone afin de déterminer s'il s'agit toujours d'un outil efficace de la lutte contre le réchauffement climatique.

4.3 L'écofiscalité et la justice sociale

De plus en plus, l'écofiscalité fait partie des discussions sur le réchauffement climatique. De telles mesures visent à réduire les comportements néfastes (polluants) tout en générant des recettes fiscales. Les taxes sur les carburants en constituent probablement l'exemple le plus clair. En les augmentant, l'on inciterait les citoyens et les citoyennes à moins utiliser leur voiture. Évidemment, la réalité est plus complexe. Sans solutions de rechange, un système de transport collectif accessible et efficace par exemple, l'efficacité et l'équité de telles mesures sont discutables.

Dans le document de consultation, le gouvernement propose de revoir la fiscalité (écofiscalité), d'implanter des péages routiers ou de hausser les tarifs de stationnement. Récemment, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (rapport Godbout) a formulé plusieurs recommandations en ce sens, dont une augmentation du droit d'immatriculation additionnel pour les véhicules de luxe, une hausse des tarifs d'électricité et une augmentation des taxes sur les carburants. Le rapport suggérerait également d'envisager la tarification généralisée de l'eau et l'instauration de péages sur les ponts et les routes du Québec. La FTQ tient à s'assurer que la lutte aux changements climatiques

¹⁵ METERISSIAN, Alexandre, « Le Marché du carbone Québec – Californie : Le contexte mondial, son fonctionnement et ses implications », *Chaire de gestion du secteur de l'énergie*, rapport d'étude n° 5, 2014, p.22.

ne devienne pas un prétexte pour introduire des mesures fiscales régressives. Nous tenons à rappeler que le développement durable vise à satisfaire les besoins essentiels de l'être humain. La justice sociale constitue donc un élément important de la lutte aux changements climatiques.

4.4 Atteindre la cible en exploitant les hydrocarbures

En plus de nager dans l'incertitude quant aux moyens, le gouvernement envoie des messages contradictoires. D'un côté, il tient à lutter activement contre les changements climatiques et à réduire la consommation d'énergies fossiles. De l'autre, il privilégie le développement de plusieurs projets à forte intensité de carbone, notamment l'exploitation des hydrocarbures. Avant même d'entreprendre les consultations pour l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, le gouvernement a récemment introduit le projet de loi n° 49 sur la gestion des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Encore une fois, le gouvernement semble faire bien peu de cas du non-respect des processus de consultation.

De plus, le gouvernement s'est positionné en faveur du projet de pipeline Énergie Est de TransCanada qui risque d'augmenter de manière significative le bilan canadien des émissions de GES. Comment cela s'inscrit-il dans la lutte aux changements climatiques et dans le processus graduel de réduction de la consommation d'hydrocarbures? Ce pipeline n'améliorera pas la sécurité énergétique du Québec et ne favorise pas la transformation locale de la ressource. Ainsi très peu d'emplois risquent d'être créés et maintenus au Québec. L'acceptabilité sociale est également loin d'être au rendez-vous. Pour la FTQ, il s'agit d'une condition essentielle. De plus en plus de municipalités s'opposent directement à ce projet et les résultats d'un questionnaire web indiquent que 96 % des 4 000 répondants « estiment que le projet de TransCanada n'est tout simplement "pas nécessaire"¹⁶ ». La FTQ croit que le gouvernement devrait plutôt viser l'instauration d'une politique énergétique assurant l'indépendance du Québec face aux énergies fossiles par un transfert graduel vers les énergies renouvelables.

Déjà, la réduction des émissions de GES constitue un défi titanesque. Si le gouvernement va de l'avant avec de tels projets et qu'il souhaite maintenir une cible de 37,5 %, il faudra

¹⁶ SHIELDS, Alexandre, « Rejet massif d'Énergie Est dans la région de Montréal », *Le Devoir*, 15 septembre 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/450129/rejet-massif-d-energie-est-dans-la-region-de-montreal-selon-un-sondage-de-la-cmm] (Consulté le 5 octobre 2015).

réaliser des réductions encore plus importantes dans d'autres secteurs (transport, industrie, bâtiment) ou se procurer des crédits sur le marché du carbone à fort prix. Est-ce vraiment une approche à privilégier pour favoriser une transition vers une économie propre? La FTQ estime qu'il est nécessaire que le gouvernement appréhende l'enjeu des changements climatiques de manière globale s'il souhaite réellement respecter sa cible de réduction.

5. L'austérité et le climat ne font pas bon ménage

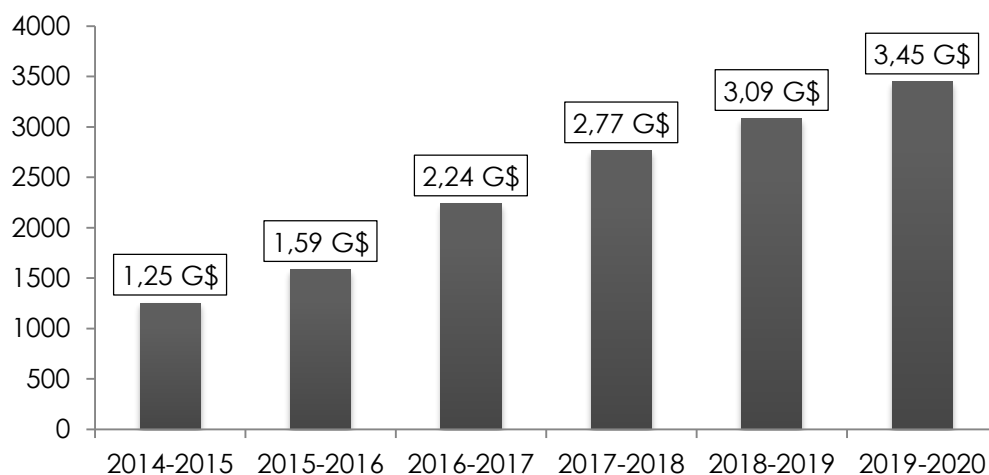
L'obsession de l'atteinte de l'équilibre budgétaire et de la réduction de la dette occulte le fait que des investissements importants doivent être effectués aujourd'hui si l'on veut éviter une catastrophe environnementale demain. Le gouvernement invoque souvent l'équité intergénérationnelle pour justifier ses mesures d'austérité. Pourtant, le plus grand devoir de la génération actuelle est de procéder aux investissements nécessaires afin de limiter les impacts du réchauffement climatique. Lorsque les écosystèmes peineront à supporter toute forme d'activité économique, l'austérité apparaîtra comme une politique bien mal avisée.

5.1 Le remboursement de la dette nuit à l'environnement

Dans le PACC 2013-2020, le gouvernement indique vouloir investir un total de 2,7 G\$. La majorité de ces sommes d'argent proviendront de la vente de droits d'émissions de GES sur le marché du carbone. Pour la même période (2012-2013 à 2019-2020), les versements au Fonds des générations atteindront 16 G\$, soit 6 fois plus que ce qui est consacré à la lutte aux changements climatiques¹⁷.

¹⁷ Calcul à partir de l'année 2012-2013 à 2019-2020 afin que ce soit un total de huit années comme cela est prévu pour le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (budget 2015-2016, p.A19).

Versements au Fonds des générations



Source : Budget 2015-2016, p.A19.

La réduction de la dette demeure une priorité majeure pour le gouvernement, et ce, au détriment de l'ensemble des missions de l'État. En l'espace de six ans, le versement annuel au Fonds des générations va pratiquement tripler, passant de 1,25 G\$ en 2014-2015 à 3,45 G\$ en 2019-2020. De plus, tout éventuel surplus servira à réduire les impôts ainsi que la dette. On ne prévoit pas utiliser cette marge de manœuvre supplémentaire pour lutter contre les changements climatiques, réaliser des investissements dans l'économie québécoise, réinvestir dans les services publics ou s'assurer que la transition soit équitable. Pour la FTQ, cette situation est extrêmement problématique.

Revendication n° 3 : La FTQ demande au gouvernement d'investir davantage dans la transition vers une économie propre et de cesser, en partie ou en totalité, les paiements au Fonds des générations.

5.2 L'État doit accroître son rôle

Alors que le gouvernement souhaite réduire la taille de l'État à sa plus simple expression, les changements climatiques demandent au contraire une action soutenue des pouvoirs publics. Les mécanismes de marché à eux seuls ne permettront pas d'effectuer la transition vers une économie sobre en carbone. Il s'agit d'un enjeu complexe qui nécessite que l'État joue un rôle de premier plan. Les dépenses gouvernementales constituent ainsi des

investissements extrêmement positifs et non du gaspillage. Bref, les mesures d'austérité et la lutte aux changements climatiques sont foncièrement incompatibles.

De plus, les politiques d'austérité nuisent à la protection de l'environnement. Pensons notamment aux conclusions du vérificateur général sur le manque de ressources des ministères à vocation environnementale ou aux récentes abolitions de postes au ministère de la Faune. Les différents ministères ayant pour mission de défendre l'environnement ou de promouvoir le développement durable manquent cruellement de moyens. Cette situation doit changer si le gouvernement est sérieux dans son intention de réduire les émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030.

Revendication n° 4 : La FTQ demande au gouvernement de réinvestir dans les différents ministères ayant comme mandat de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. Les montants alloués doivent être suffisants afin que ces derniers puissent remplir convenablement leurs missions.

5.3 L'abolition de l'Agence de l'efficacité énergétique

C'est toutefois l'abolition en 2010 de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ), pour des raisons budgétaires, qui constitue la meilleure illustration des compressions néfastes du gouvernement. L'intégration des activités et du personnel de l'AEÉ au sein du ministère des Ressources naturelles ne s'est pas faite sans heurts. D'après la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, la nouvelle structure est inadéquate et se trouve en moins bonne position pour mettre de l'avant des changements en matière d'efficacité énergétique¹⁸.

Il faut donc impérativement remettre sur pied l'AEÉ, « dont la mission consistera à promouvoir des mesures d'efficacité énergétique, notamment par le biais de campagnes d'information et d'éducation pour les entreprises et la population sur les enjeux climatiques, l'urgence de diminuer la consommation de pétrole, la nécessité d'économiser l'énergie et de l'utiliser de manière plus efficace¹⁹ ». Si l'on veut améliorer l'efficacité énergétique au Québec, il faut se doter des meilleurs outils.

¹⁸ LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, 2014, p.109.

¹⁹ FTQ, *Déclaration de politique sur l'énergie*, 30^e Congrès, 2013, p.9

Revendication n° 5 : La FTQ demande que le gouvernement ressuscite l'Agence de l'efficacité énergétique.

6. Pour une transition équitable

6.1 L'emploi et le travail : les grands oubliés

Le document de consultation indique que la réduction des émissions de GES doit permettre d'atteindre cinq objectifs :

1. « Améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du Québec;
2. Offrir une contribution équitable et ambitieuse à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques;
3. Placer le Québec dans une trajectoire cohérente avec l'objectif de réduction d'émissions de GES de 80 % à 95 % sous le niveau de 1990 en 2050 dans les pays industrialisés;
4. Permettre à l'économie du Québec de demeurer compétitive dans l'économie du 21^e siècle;
5. Assurer une équité intergénérationnelle en évitant de léguer un fardeau de réduction trop important aux prochaines générations²⁰. »

Bien qu'il s'agisse d'objectifs louables, la FTQ est d'avis qu'il faut également se donner comme mission de favoriser la création, le maintien et la sauvegarde d'emplois et de s'assurer que la transition vers une économie propre soit équitable pour les travailleurs, les travailleuses et les communautés touchées. Le document de consultation indique de manière implicite que la transition vers une économie sobre en carbone se fera rapidement, et ce, nonobstant l'ampleur des changements qui seront nécessaires. Ce constat aurait dû constituer un catalyseur pour développer une réflexion sur l'avenir de l'emploi et du travail au Québec. Et pourtant, le document de consultation demeure silencieux sur ces enjeux qui sont fondamentaux pour les travailleurs et les travailleuses.

²⁰ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, document de consultation, Québec, 2015, p.37-38.

6.2 La transition équitable : une nécessité

Dans le document de consultation, on demande de déterminer les principaux obstacles à surmonter dans la lutte contre les changements climatiques. Nous croyons que l'un des plus importants sera celui des coûts sociaux de la transition. Dans une étude européenne sur l'impact des changements climatiques sur l'emploi, l'on souligne que « si les questions de l'emploi et des ressources humaines ne sont pas davantage intégrées dans les politiques du climat, on peut s'attendre à ce qu'elles deviennent une entrave significative aux transformations économiques, technologiques et sociétales exigées pour gérer la transition vers une économie plus sobre en carbone et pour que les sociétés puissent s'adapter aux effets du changement climatique, désormais inéluctables²¹ ».

En n'élaborant aucun plan pour l'emploi, on demande aux travailleurs et aux travailleuses œuvrant dans les secteurs à forte intensité de carbone de faire acte de foi. Comment peut-on solliciter leur appui à une stratégie de réduction d'émissions de GES alors que leur propre avenir est incertain? Pour s'assurer du succès de la lutte aux changements climatiques, les travailleurs et les travailleuses doivent obtenir la garantie qu'ils seront accompagnés durant cette transition et qu'ils pourront de nouveau occuper un emploi de qualité dans leur région.

Dans notre mémoire transmis à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, nous avons eu l'occasion de préciser les éléments devant faire partie d'une transition équitable. Voici l'extrait le plus pertinent :

« La transition vers une économie plus verte et durable comporte plusieurs avantages : le développement de nouvelles filières énergétiques, de secteurs industriels verts, l'adoption par les secteurs traditionnels de modes de production plus écologiques, la création de milliers d'emplois dans le secteur du transport collectif et les entreprises des énergies renouvelables, ainsi que la diminution des gaz à effet de serre qui rendra les milieux de vie et de travail plus sains.

Cependant, la mise en œuvre d'une telle politique énergétique entraînera des coûts. Des secteurs seront en déclin; d'autres émergeront. Or, les coûts et les impacts de bâtir

²¹ DUPRESSOIR, Sophie et al., *Changement climatique et emploi – Impact sur l'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans l'Union européenne à 25 à l'horizon 2030*, Confédération européenne des syndicats, SYNDEX, Bruxelles, 2007, p.3-4. [En ligne] [www.secec.lu/sites/default/files/documents/changement_climatique_synthese.pdf] (Consulté le 2 octobre 2015).

une économie verte ne doivent pas reposer sur les seules épaules des travailleurs et des travailleuses qui sont dans les secteurs en déclin ou en restructuration. C'est pourquoi il faut prévoir un programme de transition équitable pour les travailleurs et les travailleuses qui subiront les effets négatifs de ces transformations. Mais aussi, pour les communautés affectées afin qu'elles puissent appréhender cette vaste restructuration de l'économie.

D'un point de vue syndical, la transition vers une économie durable s'incarne dans des emplois de qualité et de longue durée, des procédés de production sûrs, sains et moins dommageables pour l'environnement, dans la production des produits durables qui évite le plus possible l'épuisement des ressources, la pollution, le gaspillage et le recours aux sources d'énergie non renouvelable. Bien que ce processus s'étale sur une assez longue période de temps, l'enjeu est de savoir comment gérer cette transition aux plans humain et social.

Prise sous cet angle, la transition équitable s'avère être une mesure de protection. En fait, elle est essentielle au processus de changements environnementaux. Un grand nombre de travailleurs et de travailleuses qui occupent des emplois souvent bien rémunérés et de qualité et qui œuvrent dans des secteurs moins durables aujourd'hui seront touchés par la reconversion verte. Il importe de prendre des mesures de protection pour éviter que ces personnes soient tout simplement mises au rancart à mesure qu'une économie durable, à la fois dans les secteurs de la fabrication et des services, remplace les modes de production non durables.

Il ne faut pas laisser les forces du marché "gérer" la transition. Au lieu de l'habituel laisser-faire, le gouvernement doit planifier le virage vert notamment en mettant sur pied des programmes de soutien de revenu et de formation pour les travailleurs et les travailleuses qui seront touchés par la transition industrielle qui surviendra.

L'idée derrière une transition équitable est de faire une planification des changements menant vers une économie durable et d'en répartir les coûts économiques et sociaux de manière équitable entre tous les acteurs de la société, ce qui exige une contribution des entreprises et un financement public adéquat. Un programme de transition équitable pour le secteur de l'énergie, défini en collaboration avec les gouvernements, les employeurs et d'autres intervenants, pourrait comporter, par exemple, les éléments suivants : une planification de la transition verte sur un horizon de long terme, des fonds pour la recherche et développement pour inciter l'industrie à utiliser les

meilleures technologies disponibles pour réduire ou éliminer différentes sources de polluants; la création d'un fonds de transition équitable géré par les parties et pouvant être utilisé par les communautés et les travailleurs et les travailleuses²². »

Revendication n° 6 : La FTQ exige que le gouvernement s'assure que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. Nous recommandons au gouvernement, entre autres, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées.

6.3 L'importance de la concertation

Étant donné que la lutte aux changements climatiques requiert des transformations majeures de l'économie québécoise, c'est l'ensemble de la société qui doit être mobilisée autour de cet important projet. Puisque les travailleurs et les travailleuses seront les premiers touchés par cette restructuration, il est fondamental qu'ils prennent part à toute démarche visant à réduire les émissions de GES. C'est là l'un des impératifs du développement durable et la seule façon de s'assurer que la transition vers une économie propre soit équitable et socialement acceptable.

D'ailleurs, aucun représentant des travailleurs et des travailleuses ne siège au Comité-conseil sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Parmi les 15 membres, on trouve surtout des représentants d'organisations patronales, d'entreprises, de groupes environnementaux ainsi que des chercheurs. Ce comité, mis sur pied en juillet 2014, a plusieurs mandats :

- « La détermination de la cible de réduction des émissions de GES post2020, notamment dans le contexte des négociations internationales menées en prévision de la Conférence de Paris, qui se tiendra en décembre 2015;

²² FTQ, *Réflexions préliminaires sur l'énergie*, document présenté dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 2 octobre 2013, p.3-4.

- Le positionnement stratégique et le développement accru des technologies propres;
- Une sensibilisation accrue des intervenants visant à mieux faire comprendre les choix gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Une transition vers une économie plus sobre en carbone²³. »

On ne peut pas dire que les mandats du Comité-conseil ne concernent pas les intérêts de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Rappelons que la transition vers une économie verte nécessitera d'importantes transformations dans le monde du travail. Des emplois seront créés, d'autres perdus et de nouvelles politiques publiques devront être mises sur pied. L'absence des syndicats constitue une grave erreur et la FTQ estime qu'ils doivent devenir un interlocuteur privilégié dans la lutte aux changements climatiques.

Revendication n° 7 : La FTQ demande à ce que des représentants des travailleurs et des travailleuses siègent au Comité-conseil sur les changements climatiques.

7. Quelques pistes de solution

Dans le document de consultation, l'on demande de définir les initiatives devant être mises en œuvre « pour accélérer le rythme de réduction des émissions de GES et pour maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la lutte contre les changements climatiques à court et à long termes²⁴ ». Nous n'avons pas la prétention d'être en mesure de proposer des solutions sur l'ensemble des secteurs d'activité économique au Québec. Mais, la FTQ se préoccupe depuis toujours de la question de l'emploi. C'est pourquoi nous proposons des solutions qui, tout en permettant de réduire les émissions de GES, ont pour but de créer, maintenir et sauvegarder des emplois au Québec.

²³ MDDELCC, *Comité-conseil sur les changements climatiques*, [En ligne] [www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/comite.htm] (Consulté le 24 septembre 2015).

²⁴ MDDELCC, *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*, Document de consultation, Québec, 2015, p.38.

7.1 Repenser le développement économique

La lutte aux changements climatiques nécessite que l'on revoie le modèle québécois de développement économique. Compte tenu de l'ampleur des défis, il n'est pas possible d'appliquer les mêmes recettes tout en s'attendant à des résultats différents. Pour que la croissance économique soit inclusive et durable, le gouvernement doit d'abord être plus interventionniste. La stratégie de réduction des aides fiscales combinée à une baisse des impôts pour stimuler les investissements et la création d'emplois a atteint ses limites. Les entreprises dorment déjà sur une montagne de liquidités et elles n'investissent toujours pas. Et, à eux seuls, les mécanismes de marché ne sont pas suffisants pour régler le problème du réchauffement climatique.

L'une des façons pour l'État de participer au développement économique consiste à mettre sur pied une politique industrielle. Un tel instrument doit non seulement viser le maintien et la création d'emplois de qualité, mais aussi le développement des entreprises et la transition vers une économie plus sobre en carbone. La FTQ est d'avis que les éléments suivants – quoique cette liste n'est pas exhaustive – doivent faire partie d'une politique industrielle :

- Relancer le secteur manufacturier, notamment par la fabrication de produits à forte valeur ajoutée;
- Miser sur les activités de 2^e et 3^e transformation au Québec;
- Favoriser les circuits économiques courts;
- Soutenir le développement économique local et régional;
- Faciliter l'accès à une formation qualifiante et transférable;
- S'assurer que la transition vers une économie plus verte soit équitable;
- Rehausser les investissements en recherche et développement pour soutenir l'innovation et les technologies vertes afin de réduire les émissions de GES.

De plus, nous sommes d'avis qu'une telle politique industrielle doit s'arrimer, de manière cohérente, avec une politique énergétique. Par exemple, les surplus d'électricité devraient soutenir un chantier d'électrification des transports ainsi que le secteur manufacturier, à condition bien sûr de s'assurer que cela génère des retombées socio-économiques importantes. À l'automne 2015, le gouvernement entend présenter une nouvelle politique énergétique après avoir organisé des consultations qui étaient loin d'être à la hauteur des attentes comparativement à celles de 2013. Malheureusement, nous ne croyons pas que

cette nouvelle politique permettra de répondre adéquatement aux besoins des travailleurs et des travailleuses.

Revendication n° 8 : La FTQ demande au gouvernement d'élaborer une stratégie industrielle visant, notamment, la création d'emplois de qualité, le développement de nouveaux secteurs économiques de faible intensité en carbone, la relance du secteur manufacturier, le développement d'activités de 2^e et 3^e transformation ainsi qu'un rehaussement des investissements en recherche et développement.

7.2 Réduire les émissions du secteur des transports

Au Québec, les transports dépendent en quasi-totalité du pétrole et génèrent près de 45 % des émissions de GES, d'où l'importance d'agir en priorité sur ce secteur. Le document de consultation fait état de plusieurs propositions intéressantes, quoique très générales, notamment des investissements accrus dans l'offre et dans les infrastructures de transport collectif, la révision de l'aménagement du territoire et l'amélioration de l'efficacité dans le transport des marchandises.

Bien que sur papier cela semble attrayant, nous doutons de la volonté politique du gouvernement. Pour réduire de manière durable les GES dans ce secteur, il faudra rompre avec une longue période de sous-financement chronique du transport collectif. Pour la FTQ, il est fondamental d'investir dans le transport collectif compte tenu du potentiel de réduction d'émissions et parce que cela permet de créer des emplois au Québec et de générer d'importantes retombées économiques²⁵.

Nous croyons également que le gouvernement doit immédiatement amorcer un grand chantier d'électrification des transports. En réduisant la consommation d'hydrocarbures et en augmentant celle de l'électricité, on contribue directement au bien-être collectif. Selon une étude du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, une diminution de 16 % de la consommation de pétrole d'ici 2020 sous le niveau

²⁵ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Transport en commun : un puissant moteur du développement économique de la région métropolitaine de Montréal*, étude réalisée en collaboration avec SECOR conseil, décembre 2004, p. 23; LAPLANTE, Robert, sous la dir. de, *L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique du Québec*, rapport de recherche de l'IRÉC, décembre 2010.

de 2010 permettrait de créer 130 000 emplois directs et indirects et de générer des investissements de 20 G\$ dans l'économie locale²⁶.

Soulignons également qu'il faudra développer des mesures pour le transport des marchandises. En effet, les émissions des camions lourds ont fortement augmenté au cours des dernières années et comptent pour 10 % du bilan des GES. Dans la transition vers une économie plus verte, nous croyons que le gaz naturel a un rôle important à jouer. Il faut davantage d'initiatives comme celle de la route bleue où Transport Robert a converti une partie de sa flotte au gaz naturel liquéfié. En ce qui a trait au transport local, la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec recommandait d'encourager l'utilisation de véhicules à faible émission de GES. Le document de consultation semble également aller dans cette direction.

Revendication n° 9 : La FTQ demande au gouvernement de lancer le plus rapidement possible un chantier d'électrification des transports.

Revendication n° 10 : La FTQ demande au gouvernement du Québec d'instaurer des normes strictes en matière environnementale pour le transport des marchandises, de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prévoir du financement public afin de soutenir les entreprises qui s'engageront dans cette voie.

7.3 La relance du secteur forestier

De 2004 à 2011, près de 25 000 emplois dans le secteur forestier ont été perdus au Québec. Pour les régions québécoises qui vivent de la forêt, il s'agit d'une catastrophe autant sur le plan social qu'économique. En l'absence de mesures de relance, un lent déclin du secteur et de moins en moins d'emplois sont à prévoir²⁷. C'est une situation qu'il faut éviter à tout prix. Nous croyons que le gouvernement doit soutenir plus vigoureusement le secteur forestier afin de concevoir de nouveaux produits, convertir les usines, investir en

²⁶ REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Vingt milliards de dollars de plus en six ans. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*, 2014.

²⁷ CHANTIER SUR LA PRODUCTION DE BOIS, *Le volet économique de la stratégie d'aménagement durable des forêts*, rapport final, février 2015, p.46.

recherche et développement et favoriser l'utilisation de la biomasse et des carburants alternatifs. À cet égard, le gouvernement pourrait s'inspirer des conclusions du rapport réalisé par le Chantier sur la production de bois.

En plus d'encourager le développement régional et la création d'emplois de qualité, ces efforts permettront de lutter directement contre les changements climatiques. Le gouvernement doit donc en faire davantage pour relancer ce secteur. À cet égard, le dernier rapport du GIEC met de l'avant plusieurs solutions afin de limiter les émissions de GES²⁸. En voici quelques-unes :

- Meilleure gestion des forêts : conservation des forêts existantes, efforts de reforestation et augmentation de la densité des forêts;
- Utilisation accrue du bois dans les constructions au lieu de l'acier et du béton qui émettent davantage de GES;
- Remplacement des énergies fossiles par la bioénergie, par exemple la biomasse ou les biocarburants. La Commission sur les enjeux énergétiques avait notamment proposé de remplacer le chauffage au mazout par la biomasse forestière²⁹.

Revendication n° 11 : La FTQ demande au gouvernement d'investir pour relancer le secteur forestier afin de promouvoir le développement local et régional, la création d'emplois de qualité et la réduction des émissions de GES.

CLÉ/yh
SEPB-574
06/10/2015

²⁸ SMITH, Pete et al., « Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU) », *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, 2014, p.829, [En ligne] [www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter11.pdf] (Consulté le 2 octobre 2015).

²⁹ LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, 2014, p.212.

Liste des recommandations

Revendication n° 1 : La FTQ considère que la cible de réduction des émissions de GES à 37,5 % pour 2030 par rapport au niveau de 1990 est adéquate. L'effort de réduction devrait être réévalué périodiquement. Il est toutefois fondamental que le gouvernement se dote d'une véritable stratégie pour atteindre les cibles de 2030 et de 2050.

Revendication n° 2 : La FTQ demande au gouvernement d'établir des cibles particulières en concertation avec la société civile. En matière d'efficacité énergétique, il importe d'adopter une approche sectorielle en établissant des cibles différenciées.

Revendication n° 3 : La FTQ demande au gouvernement d'investir davantage dans la transition vers une économie propre et de cesser, en partie ou en totalité, les paiements au Fonds des générations.

Revendication n° 4 : La FTQ demande au gouvernement de réinvestir dans les différents ministères ayant comme mandat de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. Les montants alloués doivent être suffisants afin que ces derniers puissent remplir convenablement leurs missions.

Revendication n° 5 : La FTQ demande que le gouvernement ressuscite l'Agence de l'efficacité énergétique.

Revendication n° 6 : La FTQ exige que le gouvernement s'assure que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. Nous recommandons au gouvernement, entre autres, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées.

Revendication n° 7 : La FTQ demande à ce que des représentants des travailleurs et des travailleuses siègent au Comité-conseil sur les changements climatiques.

Revendication n° 8 : La FTQ demande au gouvernement d'élaborer une stratégie industrielle visant, notamment, la création d'emplois de qualité, le développement de nouveaux secteurs économiques de faible intensité en carbone, la relance du secteur manufacturier, le développement d'activités de 2^e et 3^e transformation ainsi qu'un rehaussement des investissements en recherche et développement.

Revendication n° 9 : La FTQ demande au gouvernement de lancer le plus rapidement possible un chantier d'électrification des transports.

Revendication n° 10 : La FTQ demande au gouvernement du Québec d'instaurer des normes strictes en matière environnementale pour le transport des marchandises, de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prévoir du financement public afin de soutenir les entreprises qui s'engageront dans cette voie.

Revendication n° 11 : La FTQ demande au gouvernement d'investir pour relancer le secteur forestier afin de promouvoir le développement local et régional, la création d'emplois de qualité et la réduction des émissions de GES.